



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2021

Avis d'impôt établi en 2022

AVIS_IR_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impôts.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP MEAUX
21 PL DE L'EUROPE
77337 MEAUX CEDEX

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 05 21 245 498 459
Déclarant 2 (C) : 11 62 431 824 337
Référence de l'avis : 22 77 0217485 82
Adresse d'imposition au 01/01/2022 :

12 RES SAINT ETIENNE

77131 TOUQUIN

Numéro FIP : 770 47 35 3541807789 3 A
Numéro de rôle : 016
Date d'établissement : 21/07/2022
Date de mise en recouvrement : 31/07/2022

Identifiant service : 77219

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)
SIP MEAUX
SAID COULOMMIERS
24 RUE MARCEL CLAVIER
BOITE POSTALE 169
77527 COULOMMIERS CEDEX

BONTEMPS BERTRAND
OU BONTEMPS GERALDINE
12 RES SAINT ETIENNE
77131 TOUQUIN

Somme qu'il vous reste à payer

756,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier :

26 septembre	2022 :	189,00 €
27 octobre	2022 :	189,00 €
25 novembre	2022 :	189,00 €
27 décembre	2022 :	189,00 €

Compte qui sera débité : FR76 1870 6000 001X XXXX XXX0 053

Identifiant de la banque : AGRIFRPP887

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Référence Unique Mandat : FR46ZZZ0050020E21B4E498618PAS2A22

Cet échéancier se substitue à la date limite de paiement fixée au
15/09/2022.

Revenu fiscal de référence : 23 955

Nombre de parts : 3,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2022, de vos revenus 2021. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2021.

Nouveauté : en 2022, vous avez également déclaré des revenus (fonciers...), perçus en 2021, pour lesquels des acomptes mensuels ou trimestriels seront prélevés.

Rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr), pour prendre connaissance du montant et des dates de prélèvement et pour vérifier vos coordonnées bancaires.

Déclarant 1 - Nom de naissance : BONTEMPS

Déclarant 2 - Nom de naissance : MOHR



situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M	P	1		
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	
				3,00

IMPOT SUR LE REVENU

Détail des revenus

	Déclar. 1	Déclar. 2	Enfant(1)	Total
Salaires.....		32188	3539	
Heures supplémentaires non exonérées.....		0		
Total des salaires et assimilés ²		32188	3539	
Déduction 10% ou frais réels.....		- 6768		
Déduction minimale.....			- 448	
Salaires, pensions, rentes nets.....		25420	3091	28511
Revenus agricoles déclarés.....	- 8778			
Rev. agri. hors quotient imposables ⁵	- 8778			
Revenus agricoles imposables du foyer, hors quotient				0
Déficits agricoles de l'année imputés.....				- 8778

Revenus perçus par le foyer fiscal

Revenus de capitaux mobiliers déclarés.....		38		
Revenus de capitaux mobiliers imposables ⁷			23	
Revenus fonciers nets ⁹			4427	

Revenu brut global.....

CSG déductible.....			- 3	
Abattement personnes âgées ou invalides.....			- 1242	

Revenu imposable.....

Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴			0	
--	--	--	---	--

REDUCTIONS D'IMPOT¹⁵

	Montant déclaré	Montant retenu	Montant réduction	
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....	1	1	0	
Montant de la réduction d'impôt.....				- 0
Total des réductions d'impôt²⁰.....				- 0

Impôt total avant crédits d'impôt.....

	Montant déclaré	Montant retenu	
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	5	5	- 5

IMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net.....			- 5	
---	--	--	-----	--

Suite en page suivante >>>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2024 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithme ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Détail des revenus

Revenus fonciers nets⁴⁵.....
BASE IMPOSABLE.....
Taux de l'imposition
Montant de l'imposition.....

CSG - CRDS
4427
4427
9,70%
429

PREL SOL
4427
4427
7,50%
332

Total des prélèvements sociaux nets.....

761

Pour information :

Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine⁴⁹ pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2022.....

301

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2021 :

IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2021 dû⁵³:

- 5

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus⁵³:

CSG-CRDS
429

PSOL
332

Solde des prélèvements sociaux 2021⁵³:

761

TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER

756

Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu, mais vous êtes redevable des autres cotisations d'impôt ou des prélèvements sociaux, ou de régularisations liées au prélèvement à la source.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence²⁵.....

23955

Informations indiquées pour mémoire

RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible¹⁹

38

Revenus exonérés

Heures supplémentaires.....
Heures supplémentaires.....

Déclarées
Nettes

Déclar. 2
1002
1002

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2022, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2023 est de :

Plafond total de 2020.....

Déclar. 1
16062

Déclar. 2
16062

Enfant(1)

Plafond non utilisé pour les revenus de 2019.....
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....

3973
+ 4052

3973
+ 4052

0
+ 0

Suite en page suivante >>>

>>> Suite de votre avis

Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....	+ 4114	+ 4114	+ 0
Plafond calculé sur les revenus de 2021.....	+ 4114	+ 4114	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2022.....	= 16253	= 16253	= 4114

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2022

Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur [impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source](https://impots.gouv.fr/votre-espace-particulier/gérer-mon-prélèvement-à-la-source) ou en appelant le 0809 401 401